COMPTE RENDU DE SEANCE
LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : *- CHAMPEIX V. CHATTARD A. - COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. ROCHETTE M. - SAMSON A. - VIALLARD D. -VIALLIS A.*

Absents :

Excusés : *- DEBARD V. - FOUGEROUSE L. donne procuration à COUHERT C.*

Secrétaire : *CREPET G.*

Adoption du compte rendu de réunion du 27 Février 2023.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les compte de gestion : 11400 budget communal, 11600 budget eau et 11700 budget assainissements dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, et visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Crépet Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Rochette Michel, Maire, après s'être fait présenter

le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice déclare que les comptes administratifs : 11400 budget communal, 11600 budget eau et 11700 budget assainissements dressés pour l'exercice 2022 n'appellent ni observation, ni réserves de notre part.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

OBJET : NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maure demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes communales. Il est proposé de conserver le même taux communal que 2022, soit 8,94 % pour le propriétés bâties et 58,24 % pour les propriétés non bâties.
De plus cette année, les communes doivent à nouveau voter un taux sur la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale). Il est proposé de conserver le même taux qu'en 2020 soit 5,67 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide de fixer comme suit les taux des deux taxes communales pour l'année 2023 :

- ⇨ **Taxe Foncières des Propriétés Bâties** : 29,42 % (Taux communal : 8,94% + Taux départemental : 20,48 %)
- ⇨ **Taxe Foncières des Propriétés non Bâties** : 58,24 %
- ⇨ **Taxe d'habitation** : 5,67 %

Autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

OBJET : APPROBATION DES BUDGETS

Monsieur CREPET Gérard, 1er Adjoint au Maire, indique que **:**
Conformément à l'instruction comptable M 57,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'équilibre des Budgets Primitifs Communal, Eau et Assainissement pour l'année 2023 comme suit :

DEPENSES RECETTES (COMMUNAL)
Section de FONCTIONNEMENT : 264 102,93 €
Section d'INVESTISSEMENT : 193 705,81 €

DEPENSES RECETTES (EAU)
Section de FONCTIONNEMENT : 25 933,24 €
Section d'INVESTISSEMENT : 21 852,67 €

DEPENSES RECETTES (ASSAINISSEMENT)
Section de FONCTIONNEMENT : 11 818,12 €
Section d'INVESTISSEMENT : 12 164,73 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

	Montant 2022
Amicale Laïque	50 €
Gym Ance	150 €
Au plaisir de lire - Bibliothèque	80 €
Ance accueil loisir	50 €
Subvention diverses	670 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2023 :

Tarifs location salle des fêtes :	2023
Consommation électricité (prix au KW)	0,30€
Location pour une journée : Habitant de la commune	150€
Location pour une journée : Habitant hors commune	200€
Location pour un Apéritif	40€
Vaisselle -50/Personnes	
Vaisselle +50/Personnes	
Caution	300€
Associations de la commune	Gratuit (sauf élec.)
Associations extérieurs	1loc/an Gratuite

Tarifs cimetières :	2023
Durée des concessions	50 Ans
Prix emplacement simple	275€
Prix emplacement double	550€
Renouvellement	½ tarif

Cavurnes (50x50x40cm)	2023
Durée des concessions	30 Ans
Prix concession	500€
Renouvellement	250€

Tarifs location appartements Presbytère :	2023
Rez de Jardin	280€
Charges	18€
1er Gauche	250€
Charges	25€
1er Droite	280€
Charges	18€

Réseau d'eau potable	2023
Abonnement annuel eau	50€
Prix du m3 consommé jusqu'à 120 m3	0,66€
Prix de 120 à 500 m3	0,40€
Prix au-delà de 500 m3	0,30€
Droit de branchement eau	400€
Remplacement compteur gelé	120€
Pose regard isolé	280€

Réseau d'assainissement collectif	2023
Abonnement annuel	40€ TTC
Prix du m3 consommé	0,55€ TTC
Droit de branchement	1375€ TTC

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

OBJET : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE D'AMBERT 2022/2023

Monsieur le Maire Présente au conseil municipal les états « **Frais de fonctionnement de l'école primaire publique d'Ambert pour l'année 2022/2023** » ce qui représente une participation communale de 1 058,88 € par élèves pour l'année scolaire soit un total de 1 058,88 € pour 1 élève.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de la commune de Saint Clément de Valorgue approuve les états présentés et accepte de verser la somme de 1 058,88 € pour l'exercice 2023, montant correspondant aux participations demandées par la commune d'Ambert.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

OBJET : Délivrance aux affouagistes (art. L 243-1 à -3 du Code Forestier) :
Sur demande des membres de section des Berniches, le conseil municipal de Saint Clément de Valorgue demande la possibilité d'obtenir une délivrance de bois de chauffage dans le cadre de l'affouage :

Mode de partage de l'affouage : le partage de l'affouage sera réalisé :
☑ par feu (par ménage ou par chef de famille)
☐ par habitant

☐ moitié par feu, moitié par habitant

La taxe d'affouage est fixée à : 0 €/m3.

Le rôle d'affouage devra être affiché en mairie.

Pour le partage des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus.

M. CREPET Gérard – CREPET Josiane ;
M. OVISTE Thierry – OVISTE Sandrine ;
M. MATHEVON Marie Josèphe.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Question diverse :

- Cérémonie du 8 Mai le lundi 8 mai 2023 à 10h.